



HAL
open science

Les migrations chinoises en Afrique au temps des Nouvelles routes de la soie

Xavier Aurégan

► **To cite this version:**

Xavier Aurégan. Les migrations chinoises en Afrique au temps des Nouvelles routes de la soie. *Hommes & migrations*, 2023, 1343, pp.121-129. 10.4000/hommesmigrations.16361 . hal-04490129

HAL Id: hal-04490129

<https://univ-catholille.hal.science/hal-04490129v1>

Submitted on 2 Sep 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les migrations chinoises en Afrique au temps des Nouvelles routes de la soie

Xavier Aurégan



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/hommesmigrations/16361>
DOI : 10.4000/hommesmigrations.16361
ISSN : 2262-3353

Éditeur

Musée national de l'histoire de l'immigration

Édition imprimée

Date de publication : 1 octobre 2023
Pagination : 121-129
ISSN : 1142-852X

Référence électronique

Xavier Aurégan, « Les migrations chinoises en Afrique au temps des Nouvelles routes de la soie », *Hommes & migrations* [En ligne], 1343 | 2023, mis en ligne le 01 janvier 2024, consulté le 19 mars 2024.
URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/16361> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.16361>

Le texte et les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés), sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Les migrations chinoises en Afrique au temps des Nouvelles routes de la soie

Xavier Aurégan, maître de conférences en géographie, université catholique de Lille.

La migration économique des Chinois en Afrique, en augmentation depuis le début des années 2000, repose sur une logique d'investissements opportuniste, mais se révèle aussi créatrice d'emplois pour les Africains qui endossent de multiples fonctions d'intermédiaires. Les acteurs privés chinois forment des groupes de migrants-investisseurs dont l'intégration reste toutefois superficielle dans leurs pays d'installation. En cause, l'entre-soi qui caractérise leurs relations communautaires et le désir d'un retour rapide en Chine où ils espèrent une progression sociale liée à la réussite de leurs affaires en Afrique.

Le continent africain, comme d'autres régions, accueille des Chinois d'outre-mer, ou *huáqiáo* (华侨). Que ces migrations soient volontaires ou non, historiques ou récentes, temporaires ou durables¹, elles présentent *ipso facto* une certaine hétérogénéité qu'il est nécessaire de déconstruire. S'enchevêtrent effectivement plusieurs migrations chinoises aux temporalités différenciées : historique, avec les *coolies* à partir du XIX^e siècle ; et récente, depuis la seconde moitié du XX^e siècle, le phénomène s'étant amplifié durant les années 2000. S'entremêlent également plusieurs catégories de

migrants chinois : ceux envoyés par le Parti communiste chinois (PCC), les ministères ou les entreprises majoritairement publiques depuis la proclamation de la République populaire de Chine (RPC) en 1949 ; et ceux ayant migré par leurs propres moyens.

Trop souvent simplifiée, voire caricaturée, la migration chinoise au sein de territoires africains essentiellement urbains et métropolitains met par ailleurs en exergue l'évolution récente de la RPC ainsi que ses rapports avec le continent et ses représentants. Partant, l'annonce en 2013 du projet des Nouvelles routes de la soie par Xi Jinping suggère *a priori* une augmentation des flux, y compris de migrants, entre la Chine et l'Afrique. Ce programme dynamique et évolutif, multiscalair et multisectoriel, impacte nécessairement ces migrations. Nous verrons que cet impact s'avère négatif, ou du moins que le projet n'a semble-t-il pas favorisé les migrations chinoises vers l'Afrique. À moins que ce ne soit pas les mêmes types de migrants... qui migrent en Afrique ?

1. Françoise Bourdarias, « Mobilités chinoises et dynamiques sociales locales au Mali », in *Politique africaine*, n° 113, 2009, pp. 28-54 ; Sylvie Bredeloup, Brigitte Bertoncello, « La migration chinoise en Afrique : accélérateur du développement ou "sanglot de l'homme noir" ? », in *Afrique contemporaine*, n° 218, 2006, pp. 199-224 ; Yoon Jung Park, « Résidents temporaires ou permanents ? Migration chinoise contemporaine en Afrique », in *Les temps modernes*, n° 657, 2010, pp. 136-157.

Ce faisant, la décomposition de cette typologie doit permettre d'appréhender les différents profils de migrants en Afrique, d'une part², et de rendre compte, d'autre part, de la complexité des rapports sino-africains, qui ne peuvent en aucun cas être envisagés par le seul biais de l'État et du pouvoir public. Ainsi, les acteurs privés chinois construisent autant la relation sino-africaine que ne le font les autorités politiques afférentes, mais « par le bas ». Ces privés développent leurs propres stratégies et génèrent de nouvelles réalités : parmi elles, des emplois créés à partir de leurs activités, occupés par des Maliens, des Zambiens ou des Kenyans, qui deviennent alors les acteurs centraux des espaces d'interaction sino-africains.

Entre la Chine et l'Afrique, une migration « historique » qui s'intensifie

Les discours et les documents chinois aiment à rappeler que ce fut Zheng He et ses expéditions, au XV^e siècle, qui ont découvert, soixante-dix ans avant Vasco de Gama et les Occidentaux, la côte orientale africaine, engendrant alors les premiers échanges officiels entre mondes chinois et africains. De même, l'antique Route de la soie fut l'occasion de divers rapports culturels, commerciaux et humains entre la Chine, l'Eurasie et l'Afrique. Il faut néanmoins attendre la proclamation de la RPC en 1949 pour voir les migrations chinoises en Afrique véritablement débiter avec l'envoi, par le gouvernement, de techniciens agricoles, de médecins et d'infirmiers, et enfin de cadres de l'Armée populaire de libération.

Dans les années 1950, mais surtout 1960 et 1970, soit jusqu'au décès de Mao Zedong en 1976, hormis les diplomates, les Chinois se rendant sur le continent africain travaillent effectivement dans l'un des trois domaines privilégiés de la relation Chine-Afrique durant la Guerre froide : agriculture, santé et défense. Envoyés développer des fermes d'État au sein de plusieurs pays africains, structurer des missions médicales en milieu rural ou former des leaders indépendantistes africains au sein de mouvements de libération nationale, ces migrants travaillent,

2. Emmanuel Ma Mung, « The new chinese migration flows to Africa », in *Social Science Information*, vol. 47, n° 4, 2008, pp. 643-659 ; Gilles Mohan, May Tan-Mullins, « Chinese migrants in Africa as new agents of development? An analytical framework », in *The European Journal of Development Research*, n° 21, 2009, pp. 588-605 ; Jonathan Sullivan, Jing Cheng, « Contextualising chinese migration to Africa », in *Journal of Asian and African Studies*, vol. 53, n° 8, 2018, pp. 1173-1187.

agissent et œuvrent pour l'État chinois et ses priorités : réseau diplomatique, image de la Chine maoïste, solidarité et révolution internationales³.

Ces « coopérants », estimés à plusieurs dizaines de milliers depuis environ soixante-dix ans, s'installent parfois dans les pays africains dits « progressistes » : Mali, Guinée ou Tanzanie, par exemple. D'autres rejoignent des parents ou des membres plus éloignés de leur famille en Afrique australe (Maurice, la Réunion ou Afrique du Sud) où des communautés diasporiques chinoises sont établies à partir du XIX^e siècle. Elles ont été constituées par le système de *coolie*, ces Indiens et ces Chinois trompés ou enlevés pour être vendus en tant que force de travail. En Afrique, comme à Madagascar, leurs descendants se sont pleinement intégrés, parlant les dialectes et les langues locales. Ces « vieux Chinois », qui ont gardé des liens très distendus avec leur patrie d'origine, sont depuis vingt ans rejoints par de « nouveaux Chinois » avec qui les relations sont conflictuelles⁴. Si les premiers sont donc globalement assimilés aux sociétés d'accueil, gérant sans tensions leurs activités et étant physiquement dispersés au sein d'Antananarivo, les derniers arrivés ne parlent que le mandarin, génèrent des rivalités en concurrençant frontalement l'économie locale, et ont tendance à se regrouper dans des pratiques communautaires et communautaristes que certains décrivent comme « racistes ».

Plutôt que diaspora chinoise en Afrique, il est ainsi préférable d'aborder les migrations chinoises via le terme « communautés ». Davantage multipolaires qu'unipolaires, récentes qu'historiques, temporaires que durables, composites que formant un bloc monolithique, ces communautés ne répondent pas aux définitions de la diaspora – chinoise – énoncées par Emmanuel Ma Mung⁵. Allons plus loin : en

3. Xavier Aurégan, « La politique sanitaire de la Chine en Afrique », in *Les cahiers d'Outre-Mer*, n° 285, 2022, pp. 245-270 ; Xavier Aurégan, « Les centres de démonstration agricoles chinois en Afrique : étude de cas en Côte d'Ivoire », in *Les cahiers d'Outre-Mer*, n° 275, 2019, pp. 63-92.

4. Catherine Fournet-Guérin, « Les Chinois de Tananarive (Madagascar) : une minorité citadine inscrite dans des réseaux multiples à toutes les échelles », in *Annales de géographie*, n° 669, 2009, pp. 543-565.

5. Emmanuel Ma Mung, « Chinese migration and China's foreign policy in Africa », in *Journal of Chinese Overseas*, vol. 4, n° 1, 2009, pp. 91-109 ; Emmanuel Ma Mung, *La diaspora chinoise. Géographie d'une migration*, Paris, Ophrys, 2000 ; Emmanuel Ma Mung, « Dispositif économique et ressources spatiales : éléments d'une économie de diaspora », in *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 8, n° 3, 1992, pp. 175-193.

délaissant le concept diasporique, voire de communauté, au profit de groupes aux particularités socio-économiques communes, la déconstruction des profils et des parcours migratoires, pluriels et pourtant si souvent vus comme uniformes, respecte la ou plutôt les réalités vues ou vécues en Afrique. Ces contre-représentations nous semblent indispensables à la lecture globale des migrations chinoises en Afrique. Contrairement à l'Asie, l'essentiel de la migration chinoise au Sud comme au Nord du Sahara est donc récente, non limitée aux provinces côtières, et doit être mise en parallèle de l'historicité de la RPC, d'une part⁶, et de la relation entre la Chine et l'Afrique, d'autre part⁷.

C'est pourquoi il faut attendre le début des années 2000 pour voir les flux sino-africains augmenter. Les cinq principales modalités d'intervention économiques chinoises en Afrique que sont le commerce, les prestations de services (contrats), les prêts, les investissements directs étrangers et finalement l'aide au développement ne vont cesser de croître dans le sillage de l'organisation, en 2000, du premier Forum de coopération sino-africain (Focac). C'est en parallèle de ces flux, croissants, que les migrations chinoises s'intensifient. Alors qu'elles ne concernaient que peu de pays « historiquement », elles se diffusent dorénavant vers l'ensemble du continent, soit les États africains reconnaissant le principe d'une Chine unique, la RPC⁸. C'est ainsi que les Afriques de l'Ouest et centrale, peu concernées, vont devenir de nouveaux foyers de peuplement, accueillant des communautés chinoises de plus en plus nombreuses, aux origines provinciales, sociales et économiques diversifiées. Un double phénomène migratoire s'opère alors depuis vingt ans : d'un côté, une migration officielle, liée à la diplomatie ou contractualisée, dépendante d'entreprises publiques et subsidiairement privées chinoises ainsi que du gouvernement ; et, de l'autre, une migration officieuse, pour laquelle aucun chiffre officiel n'existe. Le

lancement du projet des Nouvelles routes de la soie par Xi Jinping, en 2013, aurait pu laisser penser que le nombre d'expatriés allait augmenter dans les pays concernés et/ou traversés par les routes terrestres ou maritimes afférentes. En Afrique, il n'en est rien.

Typologie et répartition des migrants contractuels chinois en Afrique

De prime abord, la typologie de la migration chinoise sur le continent africain semble aisée à décrire puisqu'elle comprendrait, selon les autorités chinoises, deux catégories d'individus. Premièrement, il s'agit de fonctionnaires, ou assimilés, employés par les tutelles centrales (État) ou locales (provinces ou régions autonomes). Leurs missions sont limitées dans le temps, deux années généralement, bien que reconductibles. Depuis l'époque maoïste, ces expatriations sont liées aux principaux domaines de coopération sino-africains : la santé, l'agriculture, la défense, l'enseignement et la formation, notamment. Ces migrants temporaires sont alors qualifiés, occupant les postes de direction, de gestion, de supervision ou de consultance. En second lieu, il s'agit d'employés des entreprises réalisant des prestations de services en Afrique. Ces employés, du directeur à l'ouvrier semi-qualifié, sont donc *a priori* présents pour une durée limitée induite par leur contrat, leur activité, leur chantier.

« Plutôt que diaspora chinoise en Afrique, il est ainsi préférable d'aborder les migrations chinoises via le terme « communautés ».

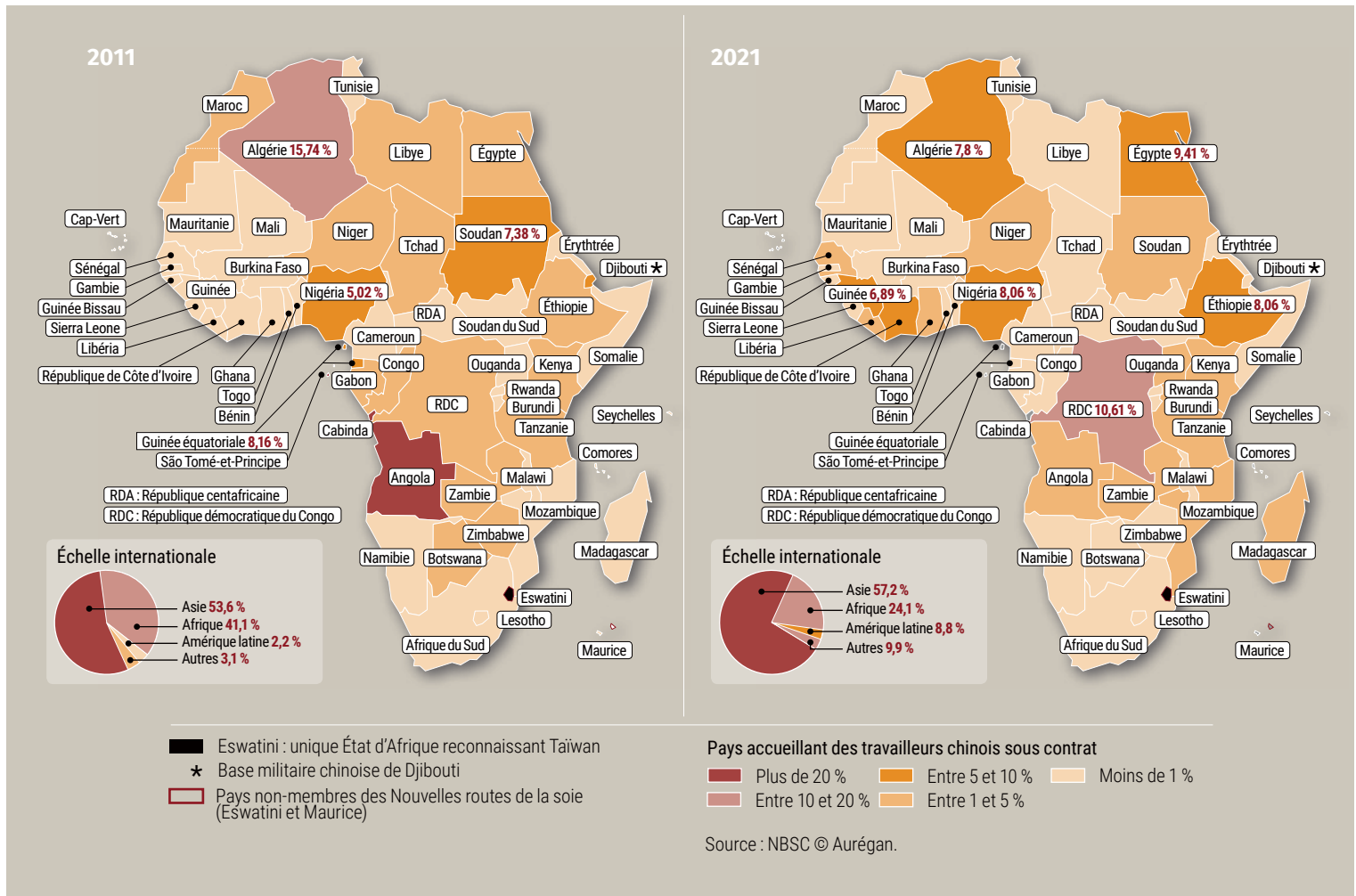
Contrairement à l'Inde, par exemple, l'État chinois n'offre que peu de statistiques rendant compte des distributions géographique et numérique de ses ressortissants établis temporairement comme durablement à l'étranger. Le nombre de *huáqiáo* doit alors être évalué sans grande précision méthodologique. Le National Bureau of Statistics of China propose toutefois un aperçu annuel de cette émigration en classant ces migrants en deux catégories, imparfaites et non exhaustives : les expatriés sous contrat (« *Contracted Projects* ») qui travaillent généralement sur les projets de construction (chantiers de BTP), et les Chinois intérimaires, en Afrique, qui sont également sous contrat mais pas forcément avec une entreprise chinoise (« *Labor*

6. Mathieu Duchâtel, *Géopolitique de la Chine*, Paris, Presses universitaires de France, 2019 ; Thierry Sanjuan, Pierre Trolliet, *La Chine et le monde chinois. Une géopolitique des territoires*, Paris, Armand Colin, 2010 ; Jean-Pierre Cabestan, *La politique internationale de la Chine. Entre intégration et volonté de puissance*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015.

7. Emmanuel Ma Mung, « Chinese migration and China's foreign policy in Africa », *op. cit.*

8. Xavier Aurégan, « Le Burkina Faso et les "deux Chines" », in *Outre-Terre*, n° 30, 2011, pp. 381-390.

► Figure 1. Représentation cartographique des travailleurs sous contrat chinois en Afrique en 2011 et en 2021



Services »). Ces deux catégories sont deux notions relativement proches et ne font état que de Chinois officiellement recensés par le gouvernement (Figures 1 et 2). En 2011, les travailleurs chinois sous contrat (chinois) en Afrique étaient environ 100 000. En 2021, ils n'étaient plus que 32 000. Cette baisse de l'expatriation impacte le rang de l'Afrique à l'échelle internationale : si le continent accueillait 41 % des expatriés chinois en 2011, en 2021, seuls 24 % d'entre eux étaient envoyés en Afrique. Cette baisse se vérifie également chez les ressortissants chinois travaillant officiellement en Afrique (ces intérimaires aux contrats non chinois). En 2011, ils étaient environ 16 000, mais seulement 11 000 en 2021. De même, l'Afrique semble de moins en moins concernée par l'envoi d'intérimaires chinois : elle en accueillait 7,8 % en 2011 contre 6,1 % en 2021⁹.

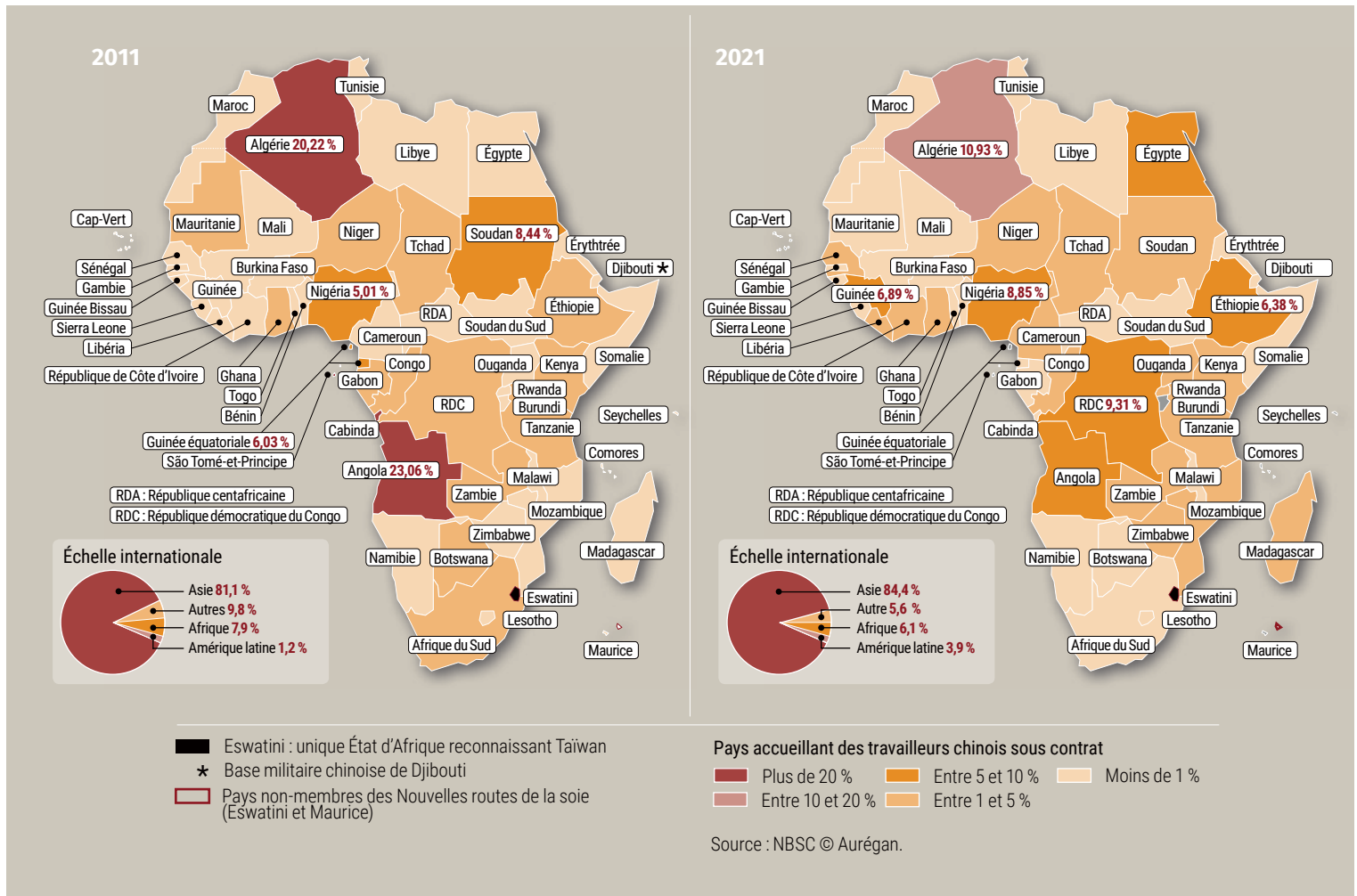
Bien que ces chiffres n'intègrent pas les ressortissants chinois dénués de contrat et pourtant

installés en Afrique, soient ces *huáqiào* qui « échappent » aux contrôles statistiques gouvernementaux, la tendance baissière est durable, prononcée, et elle peut s'expliquer par plusieurs facteurs.

De fait, les entreprises chinoises générant du chiffre d'affaires en Afrique ont gagné en expérience et en compétence, et s'appuient davantage sur la main-d'œuvre locale, africaine. En cela, un double phénomène de montée en gamme des projets, nécessitant moins d'ouvriers chinois mais plus de travailleurs qualifiés, et l'imposition de « quotas » de travailleurs nationaux par les parties africaines, qui n'est pas systématique, concourent respectivement

⁹ NBSC, *Statistical Database*, National Bureau of Statistics of China (NBSC), 2023.
 Url : <http://www.stats.gov.cn/english/Statisticaldata/AnnualData/>.

► Figure 2. Représentation cartographique des ressortissants chinois travaillant en Afrique en 2011 et en 2021



à cette baisse qui peut également s'expliquer par la création de bureaux, de succursales ou de filiales *in situ*. Par la suite, les groupes chinois qui ont investi en Afrique recrutent non seulement sur le continent, mais aussi à l'international, comme dans le cas de Huawei en Côte d'Ivoire¹⁰.

Par ailleurs, puisque la Chine et ses entreprises réalisent en moyenne le tiers des chantiers africains¹¹, cette baisse des travailleurs chinois en Afrique ne s'explique pas tant par une éventuelle diminution des contrats que par l'évolution des relations sino-africaines et des entreprises chinoises diversement implantées en Afrique¹². Enfin, cette baisse pourrait

s'expliquer par deux autres phénomènes : les contextes économiques (fin du boom des matières premières à partir de 2013) et sanitaires (Covid-19 notamment).

En Afrique, ces ressortissants chinois ne sont donc pas uniquement sous contrat et envoyés par les pouvoirs publics. La supposée majorité des migrants aurait quitté la Chine par leurs propres moyens, si ce n'est avec l'appui, payant, des maisons d'émigration (Zhōng Jiè, 中介). Nous nommons « migrants-investisseurs¹³ » ces Chinois qui migrent et viennent investir tout ou partie de leur capital en Afrique.

10. Xavier Aurégan, *Géopolitique de la Chine en Côte d'Ivoire*, Paris, Riveneuve éd., 2016.

11. Xavier Aurégan, « Les contributions de la Chine au financement et à la réalisation des infrastructures en Afrique », in *Mondes en développement*, n° 197, 2022, pp. 99-120.

12. Le secteur de la construction est assurément privilégié et prioritaire, mais les entreprises chinoises, à capitaux publics comme maintenant privés, exercent dorénavant dans de multiples domaines : télécommunications, santé, agriculture, industrie légère, commerce, finance, enseignement, juridique, etc.

13. Xavier Aurégan, *Géopolitique de la Chine en Côte d'Ivoire*, op. cit.

Les migrants-investisseurs

D'une manière générale, pour ces migrants-investisseurs chinois, l'Afrique n'est jamais présentée comme l'*Eldorado* que l'on pourrait supposer. Au contraire, ce continent est perçu comme un moyen situé au bas d'une échelle dans laquelle Paris, Londres ou New York représenteraient le sommet de la réussite sociale et économique, et par extension, familiale. Ces « *aventuriers*¹⁴ », en transit économique dans les pays africains d'accueil, souhaitent donc avant tout progresser dans leur société d'origine : un village du Henan, par exemple, province natale de plus de la moitié des migrants chinois en Afrique de l'Ouest francophone. Leur situation (et leur migration) est souvent vécue comme une présence antagoniste où s'affrontent le « là-bas », la Chine, et le « ici », ou l'inverse, « *petit ici [en Chine] et notable là-bas*¹⁵ ». Ces ressortissants chinois sont partis sans quitter, ayant quitté sans partir, pour reprendre l'expression de Fariba Adelkhrah¹⁶. Ce sentiment est prégnant chez plus de 70 % des individus interrogés en Afrique de l'Ouest qui souhaitent en effet rentrer en Chine à court ou moyen termes (de une à six années). Leurs activités sont comparées ou justifiées par rapport aux enjeux internes chinois : chômage, difficultés de se procurer un emploi correctement rémunéré, faibles perspectives professionnelles, contraintes politiques, etc.

Dans ce cadre, l'objectif des communautés chinoises « privées » est relativement simple : s'enrichir. Le *leitmotiv* commun est bien de percevoir les fruits du travail afin d'obtenir – une fois rentré en Chine – un statut social équivalent à leur « *labeur africain* » et induisant de le faire évoluer pour soi-même, sa famille et sa descendance. Ce constat est naturellement produit par ces ressortissants chinois qui, directement, ne sont pas tributaires du gouvernement ou des entreprises (publiques comme privées). Ce sont donc ces restaurateurs, ces dirigeants de petites sociétés (généralement familiales) œuvrant dans la pêche, l'agriculture, l'exploitation minière, l'import-export, ou encore ces gérants

d'offices de prostitution et de cliniques de médecine traditionnelle chinoise. De surcroît, les commerçants, implantés à Adjamé (Abidjan, Côte d'Ivoire) ou boulevard du général de Gaulle (Dakar, Sénégal), sont les plus nombreux et les plus accessibles.

Peu de chiffres circulent sur le nombre de migrants-investisseurs, du moins, peu de chiffres comparés, croisés et ayant fait l'objet de recherches empiriques scientifiques. Le ministère du Commerce chinois évoque parfois 4 000 petites et moyennes entreprises présentes en Afrique. Mais d'autres sources, telle l'étude de McKinsey Africa¹⁷, supputent que ces sociétés seraient au moins deux fois plus nombreuses. Peu fiables, les estimations portant sur le nombre total de Chinois en Afrique évoquent des fourchettes allant de 500 000 à 2 millions. Quoi qu'il en soit, les interstices économiques trouvés par ces *huàqíáo* configurent, d'une certaine manière, leurs capacités d'adaptation. Une intégration effective ? Rien n'est moins sûr.

Les groupes socio-économiques chinois se structurant en réseaux plus ou moins solidaires, les connexions qui s'y développent créent ce facteur dépendance inhérent à chaque filière migratoire. Organisés, parfois hiérarchisés, ces réseaux sont donc fermés. Du moins, la conjugaison de barrières – culturelles, linguistiques, sociales – et de pratiques intra-migratoires laisse peu de place aux « autres ». Une intégration de façade, balisée, qui est souvent cloisonnée ou compartimentée par deux prismes : social à travers des relations de voisinage, par exemple, et surtout économique avec la clientèle, les employés, les livreurs, l'administration, etc. Étant entendu que des interactions existent entre ces compartiments (social et économique), il serait nécessaire de faire la distinction entre les différentes catégories d'acteurs privés, et en particulier entre les migrants-investisseurs temporaires et ceux, libérés de contraintes réelles ou perçues, qui ont effectué un véritable choix de vie, à savoir celui de rester vivre et travailler en Afrique.

Pour comprendre cette faible intégration, il est essentiel de chercher des éléments de réponse dans l'organisation de la communauté. Les réseaux et marchés ethniques jalonnent et confinent leurs activités, leurs déplacements et modes de vie *in situ*, dans un

14. Antoine Kernen, Benoît Vulliet, « Petits commerçants et entrepreneurs chinois au Mali et au Sénégal », in *Afrique contemporaine*, n° 228, 2008, p. 74.

15. Lamia Missaoui, « Généralisation du commerce transfrontalier : petit ici, notable là-bas », in *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 11, n° 1, 1995, pp. 53-75.

16. Fariba Adelkhrah, « Partir sans quitter, quitter sans partir », in *Critique internationale*, n° 19, 2003, pp. 141-155.

17. Url : <https://www.mckinsey.com/featured-insights/middle-east-and-africa/the-closest-look-yet-at-chinese-economic-engagement-in-africa>.

espace affectif qui reste prioritairement sinisé. Autant victimes des représentations africaines que chinoises et de leurs manières de pratiquer le territoire, leurs activités et « l'autre », l'intégration des *huáqiáo* se révèle superficielle, sommaire et symbolique. C'est en substance ce que démontrent plusieurs recherches au Pérou, à Madagascar ou au Canada¹⁸. Leur situation, « de transit », amène à cette question : pourquoi faire l'effort de s'intégrer lorsque l'objectif est l'enrichissement à très court terme et un retour rapide en Chine ?

Pour celles et ceux qui inscrivent leur présence à moyens ou à longs termes, la volonté d'organisation est manifeste : ils créent et rejoignent des associations de ressortissants chinois, et parfois des chambres de

18. Isabelle Lausent-Herrera, « La nouvelle immigration chinoise au Pérou », in *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 25, n° 1, 2009, pp. 71-96 ; Catherine Fournet-Guérin, op. cit. ; Huhua Cao, Olivier Dehoorne, Vincent Roy, « L'immigration chinoise au Canada : logiques spatiales et nouvelles territorialités », in *Norois*, n° 199, 2006, pp. 11-22.

commerce locales. Ces structures collectives permettant de relâcher la pression chez ces Chinois en situation d'expatriation plus ou moins choisie, perpétuant les habitudes culturelles et sociales. Elles révèlent le caractère permanent et soutenu des relations entre la Chine et les pays africains d'accueil et expriment ce besoin de se réunir « entre nous », « entre soi »... et de le partager. Plus que d'autres communautés migrantes, les Chinois reproduisent d'ailleurs dans leur très grande majorité des repères traditionnels : dans leur logement et leur voiture, et, pour des raisons commerciales, dans les restaurants et les boutiques. Il peut s'agir d'objets (vases, décoration, lampes et lanternes, statuettes, calligraphie, éventails, etc.), mais aussi d'éléments impressifs (reproduction de réseaux sociaux, lever, dîner et coucher, etc.).

« Ces « revendeurs de *Made in China* par terre » exercent parfois directement pour le compte du commerçant chinois, mais plus souvent d'une manière individuelle, bien que les achats soient fréquemment groupés pour obtenir des prix plus bas qu'une femme, seule, aurait obtenu.

En Afrique, que les entreprises soient originaires de Chine ou créées sur place par des *huáqiáo*, elles ont généralement besoin de relais locaux, d'employés et ainsi d'intermédiaires pour mener à bien leurs missions et activités.

Le rôle des intermédiaires africains

Assistants commerciaux, traducteurs, agents de sécurité/médiateurs, employés dans les supermarchés chinois, hommes et femmes de ménage et à tout faire, avocats, juristes, chauffeurs et manutentionnaires, le statut et l'activité des intermédiaires sont diversifiés et évoluent rapidement au gré et à l'image des activités chinoises en Afrique. Leurs emplois ont été rendus possibles, si ce n'est obligatoires, par la pression socio-économique locale subie par la communauté chinoise. Pour cette dernière, la méconnaissance du terrain, la pratique très limitée ou inexistante de langues étrangères, ainsi que ce statut de dernier migrant sont plusieurs facteurs concourant à employer ces intermédiaires.

Ceux-ci ont des statuts variés, comme leurs métiers ou activités du reste. S'ils sont

majoritairement jeunes, sans bagage scolaire substantiel – mais rarement analphabètes –, ils occupent avant tout une place centrale dans l'activité « chinoise ». Certains exercent un emploi bien éloigné de leurs possibilités et de leurs formations – parfois faite en Chine grâce aux dizaines de bourses annuelles accordées aux gouvernements africains. Généralement, ces intermédiaires de *l'emporium* chinois que nous avons interrogés gagnent mensuellement entre 50 et 100 euros, se satisfont de cet emploi faute de mieux et critiquent systématiquement les relations professionnelles altérées par le comportement des employeurs chinois. Dans leur très grande majorité, ils se trouvent dans une informalité totale : un accident du travail est synonyme de renvoi sans autre forme de procès.

Chez ces employés travaillant au sein des commerces chinois, le décalage culturel est tout d'abord suscité par l'environnement humain, soit les relations sociales employé-employeur qui comprennent notamment le respect du personnel et de ses composantes (pratiques religieuses, différences culturelles et rythme de travail, horaires, frontière floue entre le cadre professionnel et social). En second lieu, ce rapport se base sur des éléments plus personnels, partiels, relatifs à la relation créée et entretenue entre les deux parties. Dans tous les cas, ces intermédiaires sont et se sont rendus indispensables. Ils négocient ainsi plus finement, lorsqu'ils n'effectuent pas directement la vente. Ils préviennent les conflits et permettent au « patron chinois », si ce n'est de s'intégrer, du moins d'intégrer plus aisément le commerce et ses marchandises dans les paysages respectifs. En tant qu'acteurs des espaces d'interaction sino-africains, ils forment une sorte de caution, de représentation nationale et physique à l'égard des clients ou des forces de l'ordre, et s'opposent directement, avec la clientèle toujours plus nombreuse, aux organisations syndicales ou patronales combattant la présence commerciale chinoise.

En Afrique, l'économie informelle ou populaire, qui représente de 40 % à 70 % de l'économie dite formelle des États, permet à des millions de foyers de vivre. Les commerçants chinois et leurs produits à bas prix créent ainsi des emplois directs et surtout indirects (marchands précaires, ambulants ou sédentaires). Ces derniers, ou plutôt dernières, apportent un second salaire au foyer et participent directement à la diffusion de marchandises « *Made in China* » dans les territoires urbains et ruraux africains. En quelque sorte, ils diffusent et démocratisent ces biens de

consommation courante. Ces « revendeurs de *Made in China* par terre » exercent parfois directement pour le compte du commerçant chinois, mais plus souvent d'une manière individuelle, bien que les achats soient fréquemment groupés pour obtenir des prix plus bas qu'une femme, seule, aurait obtenu.

Ces nouveaux types de migrants et de migrations n'empêchent pas certaines prises de position ou représentations africaines qui estiment « déloyale » la concurrence des migrants-investisseurs et par-delà, de la Chine. Leur image est parfois ternie par des conflits et rivalités, commerciales essentiellement, et par la pratique d'activités illégales : coupe de bois, pêche, extraction, braconnage, commerce illicite (de médicaments, par exemple), immigration irrégulière. Il s'agit donc, pour ces États africains directement concernés par ces activités minières, de foresterie ou de pêche, d'accompagner, de renforcer les contrôles, de se protéger et de légiférer. Sur ces migrations chinoises, comme sur les autres du reste.

Conclusion

Débutée en pleine Guerre froide, la migration chinoise en Afrique a beaucoup évolué en parallèle de libertés, relatives, accordées par les gouvernements post-Mao. Elle s'est surtout intensifiée dans le sillage d'autres types de flux sino-africains, économiques et commerciaux, en constante augmentation à partir des années 2000. En cela, que la migration soit le fait des autorités chinoises ou de décisions individuelles, elle reste essentiellement économique, opportuniste et mercantile. Selon les profils, la priorité est de servir le pays ou la maison depuis l'étranger.

C'est pourquoi l'intégration de ces migrants est limitée : « *le projet diasporique d'assimilation ne les concerne pas, celui de l'errance ne les concerne plus, ils se tiennent à distance des valeurs des sociétés d'accueil*¹⁹ ». Leur faible propension à l'apprentissage de langues étrangères et à aller vers les « autres » favorise le communautarisme plutôt que la participation à une société multiculturelle. C'est encore plus vrai pour ces migrants temporaires sous contrat, envoyés (in)directement par l'État. Le projet des Nouvelles routes de la soie n'a aucunement accéléré les migrations recensées par l'État chinois, bien au contraire. Au-delà des facteurs évoqués *infra*, la raison tient certainement dans le rapport économique global entre la Chine et l'Afrique, moins euphorique, plus stable et « désenchanté ». En Chine et à l'étranger, la rhétorique du PCC évolue également : depuis 2017, la « Nouvelle ère » de Xi Jinping remplace progressivement les Nouvelles routes de la soie.

En définitive, la migration chinoise en Afrique, comme ailleurs, présente un large spectre d'acteurs aux parcours, profils et ambitions différenciés, qui, contrairement à certaines idées reçues, est fragmentée, et même en concurrence parfois. À l'image des relations sino-africaines, faites de Chine et d'Afrique, toutes deux au pluriel. ■

19. Alain Tarrus, « Au-delà des États-nations : des sociétés de migrants », in *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 17, n° 2, 2001, p. 46.